

C. C. 47

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, relative aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans les communes de l'agglomération lyonnaise.

nommée le 8 juillet 1881

MM.

- 1^{er} BUREAU : BOZÉRIAN.
2^e — TENAILLE-SALIGNY.
3^e — SALNEUVE.
4^e — LAURENT-PICHAT.
5^e — GILBERT-BOUCHER.
6^e — FOURNIER (CASIMIR).
7^e — EYIARD-DUVERNAY.
8^e — BONNET.
9^e — CORBON.
- 1221



1

Séance du 9 juillet 1881

La Commission se réunit à 1^h $\frac{1}{2}$
Lors les membres sont présents à l'exception de
M. M. ~~Eymard~~ ~~Duverney~~ et Calvini ~~fournis~~
M. Corbon est nommé Président et M. Lévillat
Saliquy est élu Secrétaire -
Les ~~de~~ membres de la Commission rendent successivement
compte des opinions exprimées dans les
bureaux qui les ont nommés.

La discussion est ensuite ouverte -

M. M. Bozédian, Garnet et Lévillat-Saliquy
se prononcent énergiquement pour l'abrogation
de la loi - M. M. Gilbert Bonches et Eymard
Duverney font des réserves et concluent à ce
que la loi, abrogée en ce qui touche les gens
reputés n'ait pas de moyen d'existence, soit
maintenue en ce qui touche les individus con-
damnés par des faits de droit commun et
qui dans les grandes villes constituent un danger
permanent -

M. Corbon répond à M. Eymard Duverney que
l'interdiction de séjour ~~prononcée~~ ~~contre~~ à Paris et
à Lyon équivaut présent à une arrestation -
Il n'y a en effet, que dans les grandes villes
que des gens condamnés peuvent avoir à se
créer des moyens d'existence et à se établir -
M. le Président met aux voix le principe
même de la loi - Sur le vote entre 2, la Com-
mission se prononce ~~pour~~ ~~par~~ l'abrogation de
la loi et simple de la loi du 9 juillet 1872.

Il est procédé à l'élection de rapporteur
M. Lemaître-Saliquy est élu rapporteur.
La Commission décide en outre qu'elle
entendra M. le Ministre de l'Intérieur.
La séance est levée à 2^h 1/2.

Le Président -

Le Secrétaire -

M. Saliquy

Séance du 18 juillet 1881

La Commission se réunit à 1^h 1/2 -
Présente M. M. Lemaître-Saliquy, Bouquet,
Solmeux, C. Fournier, Rogé et Lemaître-
Saliquy -

Le ~~rapport~~ l'absence de M. Corbon, M. Lemaître-
Saliquy prend le fait et le fait de la Présidence
- M. Lemaître-Saliquy donne lecture de
son rapport - après de courtes observations,
les conclusions en sont adoptées -
La séance est levée à 2^h.

Le Président

Le Secrétaire

M. Saliquy

